St Herblain , le 14 avril 2021

Contribution du MNLE PDL Naturellement relative à la demande d'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin GAEC DU PAS DE LA ROCHE à St Gildas des Bois

La consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, du lundi 18 janvier au samedi 13 février 2021 n'a ans la mairie de Saint Gildas des Bois n'a pas respecté les règles de publicité dans les locaux de la Maire de Saint Gildas des Bois , commune d'accueil du projet.

Une nouvelle enquête publique diligentée vise à recueillir l'avis sur public dans le cadre d' **une nouvelle consultation organisée du 17 mars au 15 avril [1]2021 Inclus, suite au défaut d'affichage notamment en Mairie de Saint Gildas des Bois ou réside** le GAEC DU PAS DE LA ROCHE.

La demande:

La demande d'enregistrement présentée par le GAEC DU PAS DE LA ROCHE concerne l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite à Saint-Gildas des Bois au lieu-dit Les Tréaux.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

Objet :

Ce projet vise à réintégrer la quasi-totalité des porcs charcutiers sur l'exploitation, sachant qu'ils sont actuellement expédiés et élevés chez d'autres exploitants. Selon le pétitionnaire, cette forme de concentration de l'élevage s'apparente à une relocalisation de la production, devrait permettre de réduire les coûts et les impacts environnementaux associés ;

1-Le contexte général

Il n'est pas dissociable d'un décalage de ce type de projet au regard des enjeux d'une politique agricole au cœur de nombreuses interrogations et d'un modèle économique, source d'endettement à long terme des agriculteurs alors que l'agriculture subit des crises récurrentes.

[1] Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de St Gildas des Bois, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe @loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

Plutôt que d'encourager ce type de projet d'extension, la tendance à réduire les exploitations en leur offrant des SAU plus grandes ne serait-il pas plus judicieux d'apporter aux paysans, aux éleveurs des aides pour leur permettre de changer de mode de production et d'exploitation[2] et de revenir à une agriculture et un élevage plus diversifiés notamment à l'échelle familiale.

Ce type d'industrie qui se veut « rentable à long terme et sa multiplication, avec la caution d'un opérateur coopératif transformateur qui se satisfait du marché et de ses contraintes illustre la faible capacité de la filière à évoluer en s'adaptant à la marge.

Il illustre l'orientation d'une filière agricole qui ne se remet pas en cause, en dehors d'une adaptation formelle, elle place l'agriculteur en « bout de chaîne », lui enlevant l'autonomie nécessaire, ses propres arbitrages, sa capacité d'anticipation et organise sa dépendance à l'égard de la filière, le tout générant des revenus insuffisants.

La mise en œuvre du projet d'agriculture industrielle, dénommé, «la ferme des 1000 vaches » **à Drucat dans la Somme (80)** faisant notamment appel à la robotisation à grande échelle doit nous interroger. Malgré la décision d'imposer ce modèle « expérimental », nous constatons l'échec de celui-ci, représentatif d'une apparente adaptation aux contraintes du marché, pour trois raisons :

- **la rente agricole et gazière** (location de bêtes à un industriel) qui ne peut compenser l'endettement et la perspective d'une retraite suffisante ;
- **Image paradoxale et détériorée des productions dont celle du lait** en donnant la priorité à l'usure accélérée des productrices ;
- **Le refus de la prise en compte de l'évolution indispensable de l'agriculture** vers des concepts et échelles compatibles avec des pratiques culturales et d'élevage plus écologiques, plus respectueuses de la vie animale **au-delà du choix des mots**, de l'environnement, de la biodiversité.

Le choix d'une agriculture industrielle est source d'externalisations l'agriculture ne prend plus, qu'à la marge, l'entretien des territoires concernés.

Le départ en retraite de nombreux agriculteurs, suppose de rendre les métiers agricoles plus attractifs, générant de la motivation autre qu'une dépendance aux subventions, une mécanisation, source d'endettement à long terme.

Cette Pandémie ou plutôt syndémie, c'est-à-dire une maladie principalement causée par :

- **Creusement des inégalités sociales ;**
- **la dégradation de notre état sanitaire et l'augmentation des maladies chroniques ;**
- **la crise écologique entendue au sens large ;**

[2] Extensif

nécessite de sortir au plus vite du modèle agricole dominant dont ce projet est l'expression.

Mêmes si les porcs ne semblent pas transmetteurs de virus à l'humain à ce jour, cette adaptation industrielle peut apparaître comme inadaptée et contre-productive si l'on considère indispensable de sortir de la syndémie, de la crise climatique et sanitaire que nous subissons et dont nous ne mesurons pas nécessairement les effets.

2-Le PCAET intercommunal présente un territoire vulnérable à préserver

Ce type de projet ne peut se soustraire aux orientations, objectifs stratégiques et opérationnels des Plans Climat Air Energie de Territoire (PCAET)[3].

/ Vulnérabilités du territoire aux changements climatiques

Principaux impacts observés ou projetés sur les secteurs les plus sensibles

Agriculture :
- Modification des cycles culturaux et de la phénologie
- Stress hydrique et thermique pour les animaux
- Diminution des rendements (céréales, maïs, fourrages)
- Augmentation des besoins en eau
- Diminution de la qualité de la production
- Augmentation des températures sous serre
- Développement des bio-agresseurs (insectes porteurs de maladie, champignons, plantes invasives, ...)

Forêt :
- Stress hydrique
- Dégradation et perte de services écosystémiques
- Dépérissement
- Accroissement des bio-agresseurs
- Dégradation des zones humides (dont marais)
- Perte de services écosystémiques notamment dans les zones Natura 2000
- Développement des ravageurs, maladies et espèces invasives (faune et flore)
- Modification de l'habitat de nombreuses espèces dont protégées
- Disparition d'espèces emblématiques
- Modification de l'air de répartition

Milieux et écosystèmes :
- Dégradation des zones humides (dont marais)
- Perte de services écosystémiques notamment dans les zones Natura 2000
- Développement des ravageurs, maladies et espèces invasives (faune et flore)
- Modification de l'habitat de nombreuses espèces dont protégées
- Disparition d'espèces emblématiques
- Modification de l'air de répartition

/Ce qu'on émet dans l'atmosphère – Focus sur les polluants atmosphériques

Comparaison territoriale :

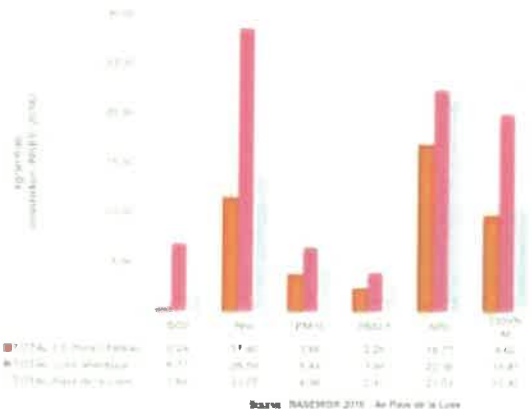

Des **émissions globalement inférieures** aux emissions régionales et départementales pour tous les polluants étudiés

Côté concentration des polluants, il apparaît que les stations de mesure situées sur les territoires voisins (Savenay, Donges, St Nazaire, Bouaye, ...) présentent des **dépassements de particules fines (PM10), d'ozone et de façon plus localisé de dioxyde de soufre** (à Donges)

Ainsi, au regard des concentrations voisines ces polluants sont susceptibles d'être également à enjeux pour la santé humaine et la végétation (milieux naturels et cultures) sur le territoire du Pays de Pont Château Saint Gildas-des-Bois par extrapolation.

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Progression des surfaces artificialisées de **+19ha/an** pour un total de **14%** d'artificialisation du territoire (9,3% moyenne française)

Des émissions de GES à **÷ 2,5** pour atteindre les objectifs de la Loi

4 secteurs principalement émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire : **résidentiel, industrie, transport routier et agriculture**

Le **transport routier** comme plus gros émetteur de GES.
Des **voitures particulières** responsables de **64%** des consommations

[3] Un plan climat-air-énergie territorial, remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air en France. Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire;

Si les activités industrielles, notamment ICPE, hors de la commune de Saint-Gildas des Bois affectent le territoire de la Communauté **n'est pas un argument de notre point de vue,** et ne peut justifier, même si les données critiques sont inférieures à celles rencontrées en moyenne dans la région et le département, une telle transformation massificatrice de l'outil industriel existant.

3-Le SAGE donne la priorité à la préservation des eaux de surface et souterraines dans ce secteur.

La préservation des nappes phréatiques suppose de ne pas intensifier ces formes d'élevages qui nécessitent d'externaliser à grande échelle les effluents tout en « sécurisant » les réseaux d'alimentation par interconnexion.

La pollution accidentelle n'est pas à négliger, à noter que le ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux se situe à 45m de cette installation industrielle d'élevage intensif de porcs.

MSEC, présente dans l'annexe dans sa contribution la récente pollution de la rivière Penzé en Bretagne Des dizaines de jeunes saumons ont été retrouvés morts, dans la Penzé à Taulé en Bretagne le samedi 03 avril 2021, **résultat d'une pollution au lisier.**

Eau et Rivières de Bretagne du 03/04/2021
Source : https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

:
Extrait du magazine N°191 d'Eau et Rivière de Bretagne
Source : https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

Extrait du journal France 3 Bretagne publié le 04/04/2021
Source : Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

:
L'Arrêté de La Maire de Carantec Interdisant la baignade et la pêche à pied du 03/04/2021
Source : Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

Extrait du journal BREIZH-INFO du 05/04/2021
Source : https://www.breizh-info.com/2021/04/05/162037/pollution-en-bretagne-une-riviere-bretonne-et-ses-poissons-victimes-dun-elevage-porcin/

Les confluences entre étangs, ruisseaux et rus, (qui font partie du bassin versant du Brivet), alimente la Brière en eau, puis l'océan à Montoir et Saint Nazaire via l'Ethier du Brivet

Sur le territoire de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois, Atlantic'Eau assure la production et la distribution de l'eau potable à destination de 10 communes, soit près de 40 000 habitants.

L'alimentation est assurée par deux unités de production :

- **Trigodet à Saint-Gildas-des-Bois (1 219 696 m3 en 2019) ;**
- **Bovieux à Missillac (173 150 m3 en 2019).**

En cas d'arrêt de l'usine de Trigodet, une canalisation de secours entre Pont-Château et St-Gildas-des-bois sera donc opérationnelle en 2021 pour alimenter le territoire depuis l'usine de Campbon ou celle d'Arzal (EPTB Vilaine).

Ce mode intensif d'élevage va donc augmenter les besoins en eau pour les animaux (+ 89%) dans la nappe phréatique source supplémentaire de déséquilibre du niveau de la nappe[4]. Concernant le forage il est indiqué une prévision théorique de 8500 m^3 qui n'est pas très éloignée des 10 000 m^3 qui leur imposerait un suivi du puisage. **Le projet prévoit, si nécessaire, l'utilisation directe du réseau d'eau potable.**

4-Epandage d'effluents et externalisation du co-produit

« Le plan d'épandage est suffisamment dimensionné pour respecter l'équilibre de la fertilisation en azote et phosphore conformément au SDAGE Loire Bretagne »

« Il est important de préciser que la production d'effluents porcins en phosphore à épandre après projet sera moins importante qu'actuellement (-1120 kg de P2O5) en raison de la conception du bâtiment sur raclage en V des porcs à l'engrais qui prévoit d'exporter la totalité du coproduit solide vers une unité de méthanisation ».

Exportation la totalité du coproduit solide vers une unité de méthanisation.

Le respect des normes d'épandage nécessite l'exportation du coproduit solide (non liquide) vers une unité de méthanisation, ce biais et cette ressource potentielle pour fabriquer du gaz naturel illustre une forme de fragilité de cet outil industriel et une **logique de rente**, qui met en cause la cohérence même d'un **projet dans une perspective de développement durable.**

Le transit du coproduit solide entre St-Gildas des Bois et le méthaniseur situé ~~en~~ dans les Côtes d'Armor va aller croissant.

Le transfert régulier, par transport routier, sur une longue distance fragilise le projet.

---

[4] Pour remettre à niveau une nappe phréatique, le pompage de 10 millions de m3 nécessite la compensation par 12 millions de m3 de pluie.

Ce type de transport par poids lourds porteurs de matière très polluantes, en cas d'accident ou de panne qui peut compromettre sa maîtrise n'est pas une vue de l'esprit et encore moins un risque calculé.

- L'externalisation du coproduit n'est pas une solution durable, alors qu'il faut impérativement réduire ce type de transport routier, producteur de CO2, se conjugue avec l'accroissement du trafic présente. Nous exprimons clairement des doutes sur l'intérêt environnemental de la méthanisation, pour produire un gaz qui par nature est producteur de CO2, et qui amène un accroissement du trafic routier des gros porteurs (38T à 44T).
- La production de méthane éloignée du site va se traduire par une augmentation de l'ordre de 40% du nombre de transport (de 277 actuel à 382 transports par an selon le prévisionnel du projet).

L'élevage intensif même modernisé et ses externalisations visant à s'adapter et non à se transformer ne sont plus compatibles avec les objectifs de réduction durable des GES et favorise une surexposition à et des failles dans les processus industriels mis en œuvre.

5-Les arguments présentés pour soutenir la demande d'autorisation

Si les agriculteurs directement impliqués dans ce projet affirment être concernés par le bien-être animal (truies gestantes sur paille, arrêt castration...), la tendance est plutôt à mieux répartir les cheptels, plutôt qu'à les concentrer. L'évolution des modes et types de consommation nécessitent de changer les priorités (bio, circuits courts, perception de la production).

Les producteurs du GAEC, évoquent que les porcelets seraient "rendus à leurs mères" plutôt que d'en être séparés actuellement. Cela illustre un changement de méthode de production mais conserve un caractère intensif et de grande échelle avec une concentration de l'espèce.

La CUMA de Saint Gildas des Bois a investi dans une tonne à lisier avec enfouisseurs à disques pour injecter le lisier dans le sol, afin de limiter les odeurs, cela ne signifie pas que cette solution d'enfouissement de l'azote puisse être satisfaisante en limite du marais de Brière. Ce choix n'excluant pas l'épandage et pour masquer l'odeur du lisier, un produit chimique «déodorant», le D-ODORFAC sera ajouté. Ce produit contient des composants allergisants (**5 sur 6 sont allergisants et le sixième perturbateur endocrinien**), dont l'un est interdit aux Etats-Unis et toxique pour la santé, notamment chez les femmes enceintes.

Des résidents, proches de la ferme ne déplorent aucunes nuisances ou odeurs avec l'équipement actuel, ce constat ne signifie pas que le changement d'échelle soit une garantie pour l'avenir quant aux nuisances.

En conclusion :

Ce projet n'est pas éloigné de la dynamique actuelle de réduction du nombre d'exploitation en augmentant les SAU et la robotisation industrielle à grande échelle touchant l' élevage.

Plutôt que d'encourager ce type de projet d'extension ne serait-il pas plus judicieux d'apporter aux paysans, aux éleveurs des aides pour leur permettre de changer de mode de production et d'exploitation[5] et de revenir à une agriculture nourricière et un élevage plus diversifiée notamment à l'échelle familiale en sollicitant la coopération d'échelle humaine.

La pression des humains sur d'autres espèces, dans le cadre d'un élevage intensif apparaît aujourd'hui en réel décalages avec les constats sanitaires et épidémiologies.

Ce type d'industrie qui se veut « rentable à long terme » avec la caution d'un opérateur coopératif se satisfaisant du marché et de ses contraintes. Il illustre l'orientation d'une filière agricole qui ne se remet pas en cause, en dehors d'une adaptation formelle, place l'agriculteur en « bout de chaîne », lui enlevant l'autonomie nécessaire, ses propres arbitrages, sa capacité d'anticipation, organise sa dépendance à l'égard de la filière, le tout générant des revenus insuffisants.

Le MNLE PDL Naturellement souhaite que ces agriculteurs éleveurs puissent être accompagnés sur un projet dont l'échelle et la cohérence intègrent les contraintes prioritaires et la souplesse nécessaire afin de le placer hors d'une culture intensive tout donnant la priorité à la réponse aux besoins en évolution et plus qualitatifset à une réduction de la pression sur les espèces.

[5] Extensif